

TROPHEE LIMOUSIN UFOLEP 2025



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
CREUSE

RÈGLEMENT DU TROPHÉE MX UFOLEP LIMOUSIN

1^{er} SEPTEMBRE 2024 – 31 AOUT 2025

Le comité Régional UFOLEP met en compétition, avec le concours des associations régulièrement affiliées, un Trophée du Limousin, MOTOCROSS et QUAD, ayant pour objectif d'établir le classement annuel des pilotes de ces disciplines.

Activités autorisées au Trophée Ufolep Limousin :

- code activité 29030 : École de conduite dès 6 ans (sans CASM)
- code activité 29034 : Moto-cross, endurance tout terrain, course sur prairie, ... (avec un CASM)

ARTICLE 2 : CATÉGORIES ET NUMEROS DE COURSE

Les numéros attribués, pour chacune des catégories ci-dessous, seront distribués par les membres de la commission du Trophée du Limousin 2025.

Le Trophée est ouvert aux catégories suivantes aux conditions du tableau ci-dessous :

- ☞ Éducatif : moins de 85 cm³ (Démonstration école de pilotage, sans classement et avec un test de pilotage valide)
- ☞ Solo A : jusqu'à 90cc, ouverte aux « jeunes » âgés de 12 à 15 ans.
- ☞ 125 cc Junior : ouverte aux pilotes de 13 ans à 17 ans pour une cylindrée 125 cc 2 temps
- ☞ Solo B : ouverte aux pilotes âgés de 13 ans et plus pour une cylindrée de 91 cc 2 temps à 125cc 2 temps max, 15 ans et plus pour une cylindrée comprise entre 150 cc 2 temps max et 250cc 4 temps max
- ☞ Solo C : ouverte aux pilotes de 16 ans et plus pour une cylindrée de 250 cc (2 ou 4 temps) à 450cc 4 temps.
- ☞ Féminine : ouverte aux pilotes de 14 ans et plus pour une cylindrée supérieure ou égale à 125 cc.
- ☞ Quad : ouverte aux pilotes de 14 ans et plus utilisant des machines de 125 cc à 450 cc 4 temps
- ☞ Prestige : ouverte aux pilotes vétérans de 40 ans et +, pour une cylindrée supérieure ou égale à 125cc

ARTICLE 3 : LES CATEGORIES D'AGES / CYLINDREES

Tous les pilotes licenciés aux clubs affiliés UFOLEP peuvent s'inscrire suivant leur âge et la cylindrée de leur machine.

ECOLE DE CONDUITE : LES CATEGORIE D'AGES / CYLINDREES

A1 – MOTO-CROSS SOLO

Ages	Cylindrées	Temps et durée de démonstration
A partir de 6ans	50cc 2T ou 4T maxi Variateur automatique	Séance 10 min repos entre séances 1h 3 séances max
A partir de 7ans	50cc 2T à 90cc 2T maxi 50cc 4T à 150cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	
A partir de 14ans	125cc 2T ou 250cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	

A2 – QUAD CROSS

Ages	Cylindrées	Temps et durée de démonstration
A partir de 6ans	65cc 2T ou 4T maxi Variateur automatique	Séance 10 min repos entre séances 1h 3 séances max
A partir de 7ans	65cc 2T à 90cc 2T maxi 65cc 4T à 150cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	
A partir de 13ans	125cc 2T ou 250cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	

2 – LES CATEGORIES D'AGES / CYLINDREES EN COMPETITION

C – QUAD CROSS

Ages	Cylindrées	Temps et durée de course
A partir de 12ans	90cc 2T maxi - 150cc 4T maxi	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h00 roulage par jour
A partir de 13ans	125cc 2T maxi - 250cc 4T maxi Circuit accessible uniquement après 1an de pratique en 90cc maxi Ufolep	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h15 roulage par jour
A partir de 14ans	125cc 2T maxi – 250cc 4T maxi	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h15 roulage par jour
A partir de 16ans	450cc 2T ou 4T maxi	Manche 30 min max repos entre manche 45min 1h30 roulage par jour
A partir de 18ans	Libre	

B – MOTO-CROSS SOLO

Ages	Cylindrées	Temps et durée de course
A partir de 12ans	90cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi	Manche 25 min max repos entre manche 45 min 1h15 roulage par jour
A partir de 13ans	125cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi accessible uniquement après 1an de pratique en 90cc maxi Ufolep	Manche 30 min max repos entre manche 45min 1h30 roulage par jour
A partir de 14ans	125cc 2T maxi - 150cc 4T maxi	
A partir de 16ans	250cc 2T maxi - 450cc 4T maxi	

LES CATEGORIES DU TROPHÉE DU LIMOUSIN

CATÉGORIE	CYLINDRÉE	CONDITIONS
Éducatifs	Moins de 85 cc et être âgé de 6 ans minimum	Test de pilotage - Guidon or ou argent
Solo A	<u>Jusqu'à 90 cc</u> ouverte aux « jeunes » âgés de 12 ans révolus à 15 ans (ne pas avoir 16 ans à la date de référence (cf réglementation nationale)	Licence 2024-2025+CASM
125 cc Jeunes	Ouverte aux pilotes âgés de 13 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale) à 17 ans pour une cylindrée de 125cc 2 temps ou 150cc 4 temps.	Licence 2024-2025+CASM
Solo B	Ouverte aux pilotes âgés de 14 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale) et plus, pour une cylindrée de <u>91cc à 125cc</u> Ouverte aux pilotes de 16 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale) et plus, pour une cylindrée comprise entre <u>126cc et 250cc 4temps</u>	Licence 2024-2025+CASM
Solo C	Entre <u>126cc et 250cc (2 ou 4temps)</u> pour les pilotes âgés de 16 ans et plus <u>Cylindrée supérieure à 250cc (2temps et 4 temps)</u> pour les pilotes âgés de 18 ans et plus	Licence 2024-2025+CASM
Féminine	Ouverte aux pilotes féminines de 14 ans et plus, utilisant des machines de <u>cylindrée supérieure ou égale à 125cc</u>	Licence 2024-2025+CASM
Prestige	<u>125 cm3 et plus</u> Ouverte aux pilotes âgés de 40 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale)	Licence 2024-2025+CASM
Quad	Ouverte aux pilotes âgés de 14 ans et plus, utilisant des machines de cylindrées suivantes : 125/250/450 cc	Licence 2024-2025+CASM

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION SUR LES COURSE (2 choix possibles : TROPHÉE ou OPEN)

Après consultation du tableau n° 1, le pilote complète toutes les rubriques de la feuille d'engagement en ligne

CHOIX 1 : POUR S'INSCRIRE AU TROPHÉE DU LIMOUSIN

Les pilotes du Trophée doivent s'inscrire sur la plateforme d'engagement de l'UFOLEP : engage-sports.com

1. Remplir la feuille d'engagement au Trophée en ligne : engage-sports.com
2. Régler l'inscription en ligne par carte bancaire (Compétition 35€ et Éducatifs 10 €)
3. **Pour valider votre inscription**, envoyer ensuite par voie postale:
 - 3 chèques de caution de **60 €**, à l'ordre de l'Ufolep 23, pour toutes les catégories **sauf** pour les éducatifs (3 chèques de 20 € de caution). Les chèques de caution ne seront encaissés qu'à l'issue des courses pour lesquelles le pilote s'est engagé et qu'il ne s'est pas présenté (absence non-justifiée).

Ces documents sont à faire parvenir à l'UFOLEP 23 (12 rue de Londres 23000 Guéret) avant la date limite d'inscription fixée au **03 mars 2025.**

Les organisateurs vous feront parvenir vos confirmations d'engagements directement par mail pour chaque course.

ATTENTION : en cas d'un trop grand nombre de demandes d'inscriptions au Trophée, les pilotes seront prioritaires en fonction du nombre de courses sélectionnées et de l'ordre d'inscription (suivant le nombre de participants, ceux inscrits à toutes les courses puis ceux inscrits à au moins 7 courses et ainsi de suite).

DATE LIMITE D'INSCRIPTION = 03 mars 2025
REUNION DE LA COMMISSION = 07 mars 2025 (Attribution numéro et retour de la confirmation par mail)

ATTENTION 2 : ne seront retenues que les inscriptions complètes et reçues dans les délais impartis.

ATTENTION 3 : toute absence non justifiée et valable auprès de l'Ufolep 23 entraînera l'encaissement du chèque de caution et ce, même si les responsables de catégorie en ont été avertis.

CHOIX 2 : POUR S'INSCRIRE SUR UNE EPREUVE – EN OPEN (hors Trophée)

Les pilotes OPEN (hors trophée) doivent s'inscrire directement auprès du club organisateur
(Adresses des clubs en page 14 et 15).

Le club organisateur pourra donner aux participants la possibilité de l'engagement en ligne sur :

<http://inscriptions.ufolep.org>

1. Remplir la feuille d'engagement en OPEN complétée et signée (page 17)
2. Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse postale pour recevoir, de la part de l'organisateur, votre confirmation d'engagement et votre numéro de course.
3. Rédiger 1 chèque de caution de 60 €, à l'ordre de l'Ufolep 23, pour toutes les catégories sauf pour les éducatifs (1 chèque de 20 € de caution). Le chèque de caution sera encaissé à l'issue de la course si le pilote ne s'est pas présenté le jour de la course (absence non-justifiée).

ATTENTION : les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des demandes.

ATTENTION 2 : le numéro de course sera attribué par l'organisateur.

ATTENTION 3 : toute absence non justifiée et valable auprès de l'Ufolep 23 entraînera l'encaissement du chèque de caution et ce, même si les responsables de catégorie en ont été avertis.

ARTICLE 4 ter:CHANGEMENT DE CATEGORIE

Le pilote qui demandera un changement de catégorie dans la saison en raison de son âge ou d'un changement de cylindrée pourra accéder à la catégorie demandée mais perdra les points marqués dans la catégorie quittée.

ARTICLE 5 : LE JOUR DE L'ÉPREUVE**LE JOUR DE LA COURSE – DE L'ÉPREUVE**

1. Chaque pilote se conforme au règlement particulier du club organisateur et se présentera muni de sa licence 2024/2025 ou de la licence une manifestation, de son CASM ou du test de pilotage pour les éducatifs, et de son passeport complété.
2. Chaque pilote s'acquittera d'une somme de **35€** (tarif de l'engagement)) – Éducatif **10 €**
3. Le chèque de caution prévu pour cette épreuve sera conservé par l'Ufolep 23 ou remis par l'organisateur au pilote inscrit en Open sur son épreuve.
4. Chaque pilote présentera sa (ou ses) machine(s) avec **équipement minimum obligatoire soit :**
 - Son (ou ses) casque(s) homologué
 - Ses bottes
 - Son pare-pierres et sa protection dorsale homologué
 - Pour les éducatifs, 1 tour de cou
 - Son transpondeur fixé sur la moto en fonction des directives données lors de son retrait

ATTENTION : LES PILOTES, QUI NE SE PRESENTERONT PAS AVEC LA TENUE EXIGÉE AU CONTRÔLE TECHNIQUE, SERONT IMMÉDIATEMENT EXCLUS DE L'ÉPREUVE ET SANS REMBOURSEMENT DE LEUR ENGAGEMENT.

Pilotes absents

Tout pilote qui ne peut participer à l'épreuve informe le club organisateur (pour un pilote Open) ou l'Ufolep 23 (pour un pilote du Championnat) **48 heures minimum avant l'épreuve et produit un justificatif** (certificat médical, devis du mécanicien, cas de force majeure)

À défaut de justificatif valable, le chèque de caution sera encaissé.

ARTICLE 6 : ÉQUIPEMENT MACHINES

Règlementation en vigueur : [UFOLEP - MOTO - Règlementation](#) et [Règles techniques et de sécurité | FFMoto](#)

Numéros et plaques

Les machines doivent porter 3 plaques portant les numéros de course. Les tailles et les couleurs des chiffres et des fonds de plaques doivent être réglementaires en tailles et en couleurs soit :

Solo A	Plaques blanches	Numéros Noirs	Prestige	Plaques Jaunes	Numéros Noirs
Solo B et 125	Plaques Noires	Numéros blancs	Féminine	Plaques Rose	Numéros Noirs
SoloC/D	Plaques vertes	Numéros blancs	Quads	Plaques blanches	Numéros Noirs

Les plaques de couleurs « Fluo » sont interdites, la publicité est interdite, le sigle de la fédération délégataire ne doit pas apparaître. Toute autre marque distinctive (nom, prénom, logo Ufolep) doit être discrète (hauteur 3cm max) sur les plaques avant et latérales.

Dimensions des plaques et numéros

Les dimensions des plaques de courses sont 280 mm x 235 mm. Elles seront au nombre de 3 : 1 frontale et 2 latérales

Dimensions des chiffres : hauteur 140 mm, épaisseur 25 mm, largeur 80 mm (sauf le 1=25mm), espacement entre deux chiffres de 25 mm

Pour les quads, les plaques avant seront de 150x200mm et les plaques arrière de 230x280 mm avec des chiffres de 140mm de haut minimum. Ces plaques devront être en matière plastique avec coins arrondis

Sécurité et bruit

Les machines devront être conformes aux normes constructeur, à la législation, aux règles de sécurité et de cylindrée et aux règles techniques



RAPPEL : Tous les engins motorisés de loisirs doivent être déclarés auprès de la Préfecture. Cette déclaration entraîne la délivrance d'un numéro d'identification unique qui devra être gravé sur une partie inamovible de l'engin

Obligation d'un tapis environnemental sous chaque machine. Un responsable contrôlera systématiquement la présence d'un tapis sous les motos à chaque épreuve. En cas d'absence de ce dernier, 1 avertissement sera donné aux pilote. Si à la 2ème visite, le tapis n'est pas présent, le pilote sera obligé d'acheter un tapis environnemental auprès de l'organisateur sous peine de se voir disqualifié.

ARTICLE 7 : ÉQUIPEMENT PILOTE

Règlementation en vigueur : [UFOLEP - MOTO - Règlementation](#) et [Règles techniques et de sécurité | FFMoto](#)

Les pilotes devront être équipés de tenues conformes aux règles de sécurité dès qu'ils seront sur leur machine :

- ☞ **Vêtements Pendant les activités**, les participants doivent porter, un vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente couvrant le mollet
- ☞ **Equipements** : Il est obligatoire pendant les activités que les participants portent un casque homologué aux normes internationales reconnues par la FIM. Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire. Les casques fabriqués de plus d'une pièce sont autorisés pour autant, qu'en cas d'urgence, ils puissent facilement et rapidement être enlevés de la tête du participant uniquement en détachant ou en coupant la jugulaire. Les participants peuvent utiliser des lunettes ainsi que des visières de protection, elles doivent être en matière incassable. Les visières de casques ne doivent pas faire partie intégrante du casque.
- ☞ L'utilisation d'une protection dorsale et pectorale est hautement recommandée.
- ☞ **Le tour de cou est OBLIGATOIRE pour les Educatifs.**
- ☞ **Les caméras (type GoPro) sont strictement interdites sur les casques.**

ARTICLE 8 : L'ÉPREUVE

Toute manifestation de véhicules terrestres à moteur est sous la responsabilité de l'organisateur et du directeur de course qui font appliquer le règlement prévu par la commission régionale UFOLEP de moto cross. Entre autres :

- ☞ Parc Pilotes : accès réservé aux pilotes et aux licenciés impliqués dans l'épreuve.
1 véhicule, équipé d'un extincteur ; avec sa remorque seront admis pour chaque pilote
Les emplacements et accès prévus, les obligations et interdictions mis en place par le club organisateur seront respectés
Les mini motos et vélos sont interdits dans les parcs
- ☞ Piste : Les pilotes et accompagnateurs devront respecter le règlement particulier ainsi que les directives de l'organisateur et du directeur de course
- ☞ Comportement, respect : Le pilote reste seul responsable de son comportement et de celui de ses accompagnateurs. Tout acte antisportif ainsi que le non-respect du règlement ou des recommandations du directeur de course entraînera des sanctions.

ARTICLE 8 bis : ANNULATIONS

1. Annulation d'une épreuve le jour de la course

En cas d'annulation d'une épreuve avant le départ de la 1ère manche, l'organisation remboursera le chèque d'engagement des pilotes présents.

Les pilotes présents participant au Trophée du Limousin se verront attribuer un forfait de 10 points pour cette épreuve

ARTICLE 9 : TECHNIQUE DE COURSE

Le déroulement de l'épreuve est proposé dans le règlement particulier par le club organisateur avec l'accord de la délégation départementale UFOLEP.

Seul le directeur de course pourra modifier le déroulement pour des raisons de sécurité (tracé, emploi du temps...)

Le Jury officiel de l'épreuve est constitué :

- ☞ du Directeur de Course,
- ☞ du Président de l'Association organisatrice de l'épreuve,
- ☞ du représentant des commissaires de piste,
- ☞ du délégué des pilotes
- ☞ du Délégué Départemental UFOLEP (ou son représentant).

Le jury prend des décisions à la majorité des membres présents, le Directeur de Course ayant voix prépondérante en cas d'égalité. Le texte de la réclamation ainsi que le compte-rendu de la décision du jury doivent être joints au rapport de clôture de l'épreuve.

TROPHEE DU LIMOUSIN 2025 - ORGANISATION

CATEGORIES	ESSAIS CHRONOMETRES	NOMBRE DE MANCHES	DUREE	REPOS MINI ENTRE MANCHE
Educatifs		3 démonstrations	10 minutes maxi	1h mini
Solo A	2 tours de reconnaissance + 10 minutes d'essais chronométrés	2 manches	15 mn + 1 tour	1 h mini
125 cc Juniors	2 tours de reconnaissance + 10 minutes d'essais chronométrés	2 manches	15 mn + 1 tour	45 min
Solo B	2 tours de reconnaissance + 10 minutes d'essais chronométrés	2 manches	15 mn + 1 tour	45 mn
Solo C/D	2 tours de reconnaissance + 10 minutes d'essais chronométrés	2 manches	15 mn + 1 tour	45 mn
Quads	2 tours de reconnaissance + 10 minutes d'essais chronométrés	2 manches	15 mn + 1 tour	45 mn
Prestige	2 tours de reconnaissance + 10 minutes d'essais chronométrés	2 manches	15 mn + 1 tour	45 mn

La moitié des points d'une manche « standards » seront attribués aux pilotes et ce, quel que soit le nombre de tour réalisés. C'est donc bien le classement « essais » qui sera pris en compte.
Pendant les essais : interdiction d'arrêt sur la piste et aucun départ autorisé

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DES POINTS PAR MANCHE

Pour les essais chronométrés

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	25	8	16.5	15	13	22	9.5	29	6	36	2.5
2	22	9	16	16	12.5	23	9	30	5.5	37	2
3	20	10	15.5	17	12	24	8.5	31	5	38	1.5
4	19	11	15	18	11.5	25	8	32	4.5	39	1
5	18	12	14.5	19	11	26	7.5	33	4	40	1
6	17.5	13	14	20	10.5	27	7	34	3.5		
7	17	14	13.5	21	10	28	6.5	35	3		

Pour les manches 1 et 2 :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	50	8	33	15	26	22	19	29	12	36	5
2	44	9	32	16	25	23	18	30	11	37	4
3	40	10	31	17	24	24	17	31	10	38	3
4	38	11	30	18	23	25	16	32	9	39	2
5	36	12	29	19	22	26	15	33	8	40	1
6	35	13	28	20	21	27	14	34	7		
7	34	14	27	21	20	28	13	35	6		

Concernant l'ordre de départ des éducatifs : ils partiront TOUJOURS en 3^{ème} position pour les essais et toujours en 1^{ère} position pour les manches 1et 2. Et ce, sur toutes les courses. Rotation souhaitée pour toutes les autres catégories.

Mise en grille

La mise en pré grille sera effectuée par un commissaire administratif ou de piste, dument identifié par un gilet, sous le contrôle du responsable

- 1- l'entrée en grille de la 1^{ère} manche se fera en fonction du meilleur temps réalisé lors des essais chronométrés
- 2- l'entrée en grille de la 2^{ème} manche se fera en fonction des résultats réalisés au scratch de la manche précédente
- 3- L'intervalle entre chaque manche pour les différentes séries devra respecter la réglementation en cours.

ARTICLE 10 bis : CLASSEMENT EN CAS D'INTERRUPTION EN COURS DE MANCHE – Toutes catégories

1 – Drapeau rouge : Arrêt immédiat de la course par le Directeur de course, le classement s'effectue de la sorte :

- ☞ Si 50 % du temps de course effectué : classement selon les places du tour précédant l'arrêt de la course
- ☞ Si moins de 50% du temps de course effectué : annulation de la manche

2 – Un pilote ne termine pas la manche : panne, abandon, blessure soit 3 situations ;

- ☞ Le pilote ne fait pas 1 tour complet : considéré comme non partant, ne marque pas de point
- ☞ Abandon et sortie de la piste : 1 point. Pour marquer les points attribués à la place réalisée le pilote devra passer le drapeau à damiers
- ☞ Blessure pendant la manche : si évacuation par les secours, attribution des points en fonction de la place réalisée au classement de la manche

ARTICLE 11 : SUPER TROPHÉE DE France 2025 (DATE ET LIEU A CONFIRMER)

Sélection au STF : Les pilotes sont retenus sur la base du volontariat et devront s'inscrire pour être sélectionnés par les membres de la commission de l'Ufolep 23. Les pré-inscriptions au STF 2025 seront disponibles dès le début du mois de juin 2025 à l'Ufolep 23.

Les pilotes sélectionnés au STF 2025 représenteront la Région de Nouvelle Aquitaine.

En cas de candidatures trop nombreuses, seront retenus les classements du Trophée du Limousin par catégorie ainsi que l'assiduité sur le Championnat 2025.

Une série éducative du Trophée du Limousin sera proposée (également soumise à pré-inscription).

Chaque région est soumise à un quota d'engagés par catégorie et ne peut le dépasser. Les quotas de pilotes, par Région et par catégorie, ne sont pas encore définis. Nous les communiquerons dès la parution de ces derniers par la Commission Nationale Moto de l'Ufolep.

ARTICLE 12 : RÉCOMPENSES

Récompenses sur les épreuves :

Dans chaque catégorie, les 3 meilleurs pilotes seront récompensés à l'issue de chaque épreuve ET selon le classement au SCRATCH des séries de l'épreuve sportive concernée.

ARTICLE 13 : LES MODALITES DE CLASSEMENTS

Modalités de classement sur la course :

Les pilotes seront classés au scratch sur le cumul des essais chronométrés et des 2 manches réalisées.

Modalités de classement au Trophée MX du Limousin :

Par contre, au classement du Trophée, le responsable de catégorie prendra la place effectuée au scratch de l'épreuve et établira le classement en fonction des points marqués suivant la place. Par exemple, le pilote N°1 finit 1^{er} au classement scratch de la course, le responsable de catégorie lui attribuera donc 50 points au Trophée.

Divers : en cas d'ex-aequo par points marqués à l'issue des manches de l'épreuve, c'est le cumul du temps des manches roulées (via les transpondeurs) qui fera foi pour établir le classement et départager ainsi les pilotes.

ARTICLE 13 : SANCTIONS

Conformément aux règlements généraux de l'UFOLEP, des sanctions directes (déclassement ou exclusion) peuvent être prononcées par le Directeur de Course, des sanctions complémentaires pouvant être prononcées par les instances disciplinaires de l'UFOLEP.

Toute sanction directe ou demande de sanction complémentaire devra être notifiée sur le rapport de clôture de l'épreuve.

Les essais chronométrés sont obligatoires et se feront par catégorie. Un pilote qui n'aura pas effectué les essais réglementaires se verra refuser le droit de participer aux épreuves.

Afin d'éviter les fraudes, les contrôles seront renforcés au niveau des essais et à l'arrivée en pré-grille (enlever éventuellement le casque et vérification des dorsales et du bracelet pilote, contrôle sonométrique inopiné, éthylotest...). Toute fraude décelée sera sanctionnée par l'expulsion du pilote du Trophée.

Le simple fait de participer à une épreuve **implique l'acceptation du présent règlement** et de la décision du Comité Directeur UFOLEP en dernier recours pour toutes les contestations qui pourraient se présenter sur son interprétation et son application ou toute difficulté qui ne serait pas prévue par le règlement.

Tout manquement au présent règlement sera mentionné sur le rapport de clôture de l'épreuve et pourra entraîner la convocation de la Commission de Discipline compétente.

ARTICLE 14 : RECLAMATION

Toute réclamation devra être formulée, par écrit, et remise au Directeur de Course dans les 30 mn après la fin de la manche, accompagnée d'une caution de 50.00 €.

Le Directeur de course devra réunir le jury de l'épreuve qui étudiera la réclamation. Si le bien-fondé de la réclamation est reconnu par le jury, la caution sera restituée, sinon elle sera versée à la Trésorerie du Comité Régional.

ARTICLE 15 : ÉDUCATIFS

Ce sont les jeunes pilotes qui sont titulaires du test de pilotage ou du guidon d'argent, qui effectuent une démonstration sur des machines correspondant à leur âge.

- ☞ Les éducatifs évolueront sous le couvert d'un éducateur moto licencié et formé (diplôme)
- ☞ Respect des correspondances âges/types des machines (tableau p 3)
- ☞ Le temps de démonstration sera de 10 mn maximum

- ☞ Le départ par vague est obligatoire
- ☞ Aucun classement ne sera formulé
- ☞ Tous les participants seront récompensés

Face aux abus de certains parents les saisons précédentes, l'accès à la piste est désormais encore plus réglementé pendant la démonstration des Éducatifs. En dehors du Directeur de course, de l'Éducateur départemental et référent du Trophée (Jean SALESSE) et des commissaires de piste, seules seront admises les personnes accréditées par l'Éducateur départemental « commissaires éducatifs » titulaires de leur licence (qui sera portée via un tour de cour et visible), équipé d'un gilet jaune exclusivement et identifiées après vérification par le Directeur de course ou le Responsable de la grille.

En cas de non-respect de ces consignes par un accompagnateur, l'enfant sera immédiatement exclu et sera convoqué en vue d'une (éventuelle) sanction disciplinaire.

DATES DE TEST DE PILOTAGE ET ENTRAINEMENTS 2025

- ☞ Les tests de pilotage sont suivis d'une séance d'entraînement sur le circuit concerné avec la validation d'un animateur Moto Ufolep.
- ☞ POUR RAPPEL, chaque éducatif participant à une démonstration d'école de conduite devra présenter sa licence en cours de validité, son test de pilotage ainsi que son passeport 2025.

ARTICLE 16 : DIVERS

Tout problème non évoqué dans ce règlement sera débattu par la Commission Sportive et soumis à l'approbation du Comité Directeur UFOLEP 23.

Le présent règlement prend effet à compter de la date de la parution du calendrier 2025.

La commission se réserve le droit d'apporter toute modification si nécessaire.

CERTIFICAT D'APTITUDE AU SPORT MOTOCYCLISTE

Le C.A.S.M est obligatoire sur circuit fermé pour toutes les disciplines concernant la moto (motocross, mob-vitesse, solex, quad...) tant pour:

- ☞ Les épreuves comptant pour un championnat
- ☞ Les entraînements pour les personnes mineures (+ de 12 ans révolus) et majeures
- ☞ LE C.A.S.M EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES NOUVELLES LICENCES
- ☞ Le C.A.S.M a lieu sur une journée. Vos connaissances théoriques et techniques sont évaluées.

Pour les jeunes qui n'ont pas encore l'âge requis (12 ans révolus) pour passer le C.A.S.M, la pratique éducative est autorisée dans une association étant déclarée comme "ECOLE DE CONDUITE MOTO" (activité encadrée par des éducateurs UFOLEP) dès l'âge de 6 ans. Pour participer aux démonstrations organisées lors des épreuves, les jeunes doivent avoir passé un test de pilotage.

Dates de sessions du CASM 2025

Inscriptions Ligue Motocycliste du Limousin

+

Consultations des dates de session sur le lien ci-dessous.

<http://www.liguemotolimousin.fr/la-pratique-de-la-moto/formations-des-pilotes.html>

ENTRAINEMENTS POUR LES LICENCIES UFOLEP ET LES ECOLES DE CONDUITE UFOLEP

CLUB	REPONSABLES	CONTACT	JOUR	HORAIRES	TERRAIN
MC LA BRIONNE	Alexandre GIVERNAUD	07 80 01 92 97	2 ^{ème} at 4 ^{ème} DIMANCHE 12 et 26/01, 09 et 23/02, 09/03/25	10H – 12H 13H30- 17H	Les Fayes 23000 LA BRIONNE
TEAM BETHENET	Eric MICAT Thierry MICAT Yves LAGONOTTE Nicolas CHAUVEAU	06 76 09 99 22 07 87 21 14 88 06 40 78 39 39 06 30 63 58 27	LE DIMANCHE SUR DEMANDE	10H – 17H	BETHENET 36190 POMMIERS
MC COMPREIGNAC	Yannick CHAGNE	06 19 85 78 98 06 77 93 59 54	TOUS LES 15 JOURS www.mcc87.siteew.fr	10h - 12h 14h - 17h30	COMPREIGNAC 87
MC CROZANT	Kévin BASGROT Pauline PAQUIGNON	05 55 63 81 13 06 58 34 17 61 06 70 72 71 42	1 ^{er} et 3 ^{ème} DIMANCHE (si mauvais temps)	10H – 12H 14H- 17H	Le Puy Barriou 23160 CROZANT
AMICALE MORTEROLLES	Frédéric TETY Amandine TETY Florence TETY	06 89 41 20 65 06 08 80 06 23 06 20 89 14 72	TOUS LES 15 JOURS motocrossmorterolles.free.fr Facebook « Motocross Bessines Morterolles »	10h – 12h 14h - 17H30	La Lande de Chez Canard, Morterolles 87250 BESSINES SUR GARTEMPE
L'AIGLE AUZANCAIS	Sébastien LE CERF Delphine DESBOUDARD	06 84 41 14 32 06 68 53 83 27	1 ^{er} et 3 ^{ème} DIMANCHE	10H – 12H 13H30- 18H30	Route de COUX 23700 AUZANCES
QUAD ROMC	PIERRE ALAIN ROBIN	06 47 22 68 31	A CONTACTER		« La Chassagne » 87600 ROCHECHOUART
MC VAREILLES	ELIANE CERBELAUD	05 55 76 22 82 06 76 30 39 05	TOUS LES DIMANCHES SUR DEMANDE	10H – 12H 13H30- 17H	Le Moulin de Clairbize 23300 VAREILLES
MOTO VERTE VIERZONNAISE	GERARD DESMOULINS	06 18 92 29 76	1 ^{er} 3 ^{ème} et 5 ^{ème} WEEK END	10h – 18h	18100 VIERZON
AS. MECA. PRISSAC	BAPTISTE RENAUD RUDY	06 50 01 89 28 06 16 94 27 30	Entrainement deuxieme dimanche de chaque mois Stage : 11/01, 26/01, 08/02, 22/02	9h30 - 12h	36370 PRISSAC
M.C. CASTELROUSSIN	MATTHIEU MORIZOT	06 33 00 63 91	SUR DEMANDE	10h-17h	Les Tourneix 36250 SAINT MAUR
MOTO CLUB HOULIEROIS	Patrick PERRIN	06 37 06 29 12	SUR DEMANDE	10h-17h	87480 SAINT PRIEST TAURION

Comité départemental UFOLEP Creuse :

UFOLEP 23
12 rue de Londres
23000 GUERET
05 44 30 07 96

secretariat.ufolep23@orange.fr - <http://www.cd.ufolep.org/creuse> -
<https://www.facebook.com/ufolep.creuse/>

Responsable du Trophée UFOLEP Limousin de Motocross :

Véronique Michnowsky, directrice UFOLEP 23

05 44 30 07 96 - 06 76 06 25 97 – ufolep23@wanadoo.fr

LES RESPONSABLES CATEGORIES, INSCRIPTIONS ET CLASSEMENTS :

Catégories	Responsables	Adresses	Téléphone	Mails
Solo A	M. FORICHON Hugues	2 Brosse 23270 CLUGNAT	07 63 33 56 75	hugues.forichon@gmail.com
Junior – 125cc et Solo B	Mme VIDAL Delphine	38 rue Malleret 23000 GUERET	06 77 80 81 28	nathaga23@gmail.com
Solo C/D	Mme GALATEAU Josette	67 rue de la Gare, 23320 MONTAIGUT LE BLANC	06.19.17.49.93	josette.galateau@gmail.com
Prestige et Féminine	Mme GALATEAU Josette	67 rue de la Gare, 23320 MONTAIGUT LE BLANC	06.19.17.49.93	josette.galateau@gmail.com
Quads	Mme BIANCHI Lyna	Le Poumeraude, 23460 ST MARC A LOUBAUD	06.75.48.71.93 ou au 05.55.83.29.83	lbsollier@hotmail.fr
Educatifs	M. SALESSE Jean		06.75.06.76.37	contact@salesseformation.fr

LES CLUBS UFOLEP RATTACHES AU TROPHÉE MX 2023 DU LIMOUSIN

DEP	CLUB	PRÉSIDENT	CORRESPONDANT	TÉLÉPHONE-MAIL
23	MC LA BRIONNE	Alexandre GIVERNAUD 3 Route de la Gare 23000 LA BRIONNE	Alexandre GIVERNAUD	06 70 52 80 94 – 06 19 17 49 93 mclabrionne@gmail.com
23	LONGECHAUD MC	Arnaud VIBIEN 14 Longechaud 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS	Michelle MILHIET 4 Longechaud 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS	06 61 73 28 26 avibien25@gmail.com 05 55 41 13 99 longechaudmc@orange.fr
23	TEAM TROOP ENDURO	Anthony VILLATTE La Vallette 23600 ST PIERRE LE BOST	Hugues FORICHON Brosse 23270 CLUGNAT	06 85 32 09 37 anthonyvillatte@yahoo.fr 06 99 07 52 61
23	MC VAREILLES	Eliane CERBELAUD Chebranne 87160 ARNAC LA POSTE	IDEM	05 55 76 22 82 06 76 30 39 05 mcvareilles@orange.fr
23	CROZANT MC	Kevin BASGROT 13 la Querlière 23160 CROZANT	Pauline PAQUIGNON 06 58 34 17 61	05 55 63 81 13 crozantmotoclub@orange.fr
23	L'AIGLE AUZANCAIS	Sébastien LECERF 26 rue de Sarcelle 23700 AUZANCES	Delphine DESBOUDARD 06 68 53 83 27	06 84 41 14 32 seb.maraud@gmail.com
23	LES DEMONTES PNEUS DE MARSAC	Alexandre MAJOREL 30 avenue du Limousin 23210 MARSAC + Gwendal SIMARD 1 Le Peyronnet 23240 LE GRAND BOURS	Célia PINGAUD 06 47 50 55 60	06 38 02 54 11 (Alexandre) 06 78 60 62 25 (Gwendal) marsacmotoclub@gmail.com
23	MOTO CLUB SAINT SEBASTIEN	Pradeau Simon 2 impasse du Vignoble 36200 CEAULMONT		06 44 27 80 46 simon.pradeau@icloud.com
23	LES I-RONDELLES	Olivier GERBAUD 1 rue de la Fontaine 23200 SAINT AMAND	Coudert Adeline 23 Puyboubé 23200 SAINT ALPINIEN	06 48 88 11 49 06 76 26 26 47 09 coudertadeline23@gmail.com

23	MOTO CLUB BOUSSAQUIN	Roland DUBAC 3 rue de la Charrière 23600 BOUSSAC BOURG	Florence CHAUMETTE 8 rue de la République 36000 CHATEAUROUX	06 67 87 86 06 06 72 43 59 56 florence.chaumette@gmail.com
87	M.C. COMPREIGNAC	Yannick CHAGNE Mairie 4 place du 11 novembre 87140 COMPREIGNAC	IDEM	06 19 85 78 98 mcc87140@gmail.com
87	A.M MORTEROLLES	Frédéric TETY 36 Impasse de Bachelierie 87140 COMPREIGNAC	Amandine TETY 06 08 80 06 23 Florence TETY 06 20 89 14 72	06 89 41 20 65 motocross.morterolles@gmail.com
87	QUAD ROMC	Pierre-Alain ROBIN 20 Route De La Pouge 87600 ROCHECHOUART	IDEM	06 47 22 68 31
87	MOTO CLUB HOULIEROIS	Denis Guillaume 87480 SAINT PRIEST TAURION	IDEM	mchoulierois@hotmail.com
36	TEAM BETHENET	Eric MICAT 23 Bis Rue Grande 36190 POMMIERS + Thierry MICAT et Yves LAGONOTTE	Nicolas CHAUVEAU 06 30 63 58 27 nicolaschauveau@orange.fr	07 87 21 14 88 - 06 30 63 58 27 nicolaschauveau@orange.fr - 06 76 09 99 22 eric.micat@enedis.fr
36	MOTO CLUB CASTELROUSSIN	Matthieu MORIZOT Les Tourneix, 36250 SAINT MAUR	IDEM	06 33 00 63 91 motoclubcastelroussin.36@gmail.com
18	MOTO VERTE VIERSONNAISE	Gérard DESMOULINS 877 rte de la Blandinerie 18500 VIGNOUX/barangeon	IDEM	06 18 92 29 76

CALENDRIER UFOLEP DU LIMOUSIN 2025

NB : Les courses grisées sont sélectives pour le Super Trophée de France

DATE	CLUB	LIEU	CATEGORIES	STATUT
08 MAI 2025	MOTO CLUB DE LA BRIONNE	LA BRIONNE (23)	EDUCATIFS SOLO A – 125 JUNIORS - SOLO B – SOLO C PRESTIGES – OPEN PASS'MANIFESTATION	TROPHEE
22 JUIN 2025	ASSOCIATION DES SPORTS MECANIQUES DE PRISSAC	PRISSAC (36)	EDUCATIFS SOLO A – 125 JUNIORS - SOLO B – SOLO C - PRESTIGES – QUADS - OPEN PASS'MANIFESTATION	TROPHEE
27 JUILLET 2025	TEAM BETHENET POMMIERS	BETHENET (36)	EDUCATIFS SOLO A – 125 JUNIORS - SOLO B – SOLO C PRESTIGES – QUADS - OPEN PASS'MANIFESTATION	TROPHEE
10 AOUT 2025	CROZANT MOTO CLUB	CROZANT (23)	EDUCATIFS SOLO A – 125 JUNIORS - SOLO B – SOLO C PRESTIGES – QUADS - OPEN PASS'MANIFESTATION	TROPHEE
15-16-17/08/2025	MC TRAC ET UFOLEP 79	FAYE SUR ARDIN (79)	DOSSIER TRANSMIS ULTERIEUREMENT	SUPER TROPHEE DE FRANCE
31 AOUT 2025	MOTO CLUB VAREILLES	VAREILLES (23)	EDUCATIFS SOLO A – 125 JUNIORS – SOLO B – SOLO C QUADS - PRESTIGES - OPEN	TROPHEE
14 SEPTEMBRE 2025	MOTO CLUB DE LA BRIONNE	ST SULPICE LE GUERETOIS (23)	EDUCATIFS SOLO A – 125 JUNIORS - SOLO B – SOLO C QUADS - PRESTIGES – OPEN PASS'MANIFESTATION	COURSE SUR PRAIRIE TROPHEE
28 SEPTEMBRE 2025	MOTO CLUB CASTELROUSSIN	CHATEAUROUX (36)	EDUCATIFS SOLO A – 125 JUNIORS - SOLO B – SOLO C -PRESTIGES –OPEN PASS'MANIFESTATION	TROPHEE
19 OCTOBRE 2025	MOTO CLUB HOULIEROIS	ST PRIEST TAURION (87)	SOLO B – SOLO C – PRESTIGES – 125 PASS'MANIFESTATION	TROPHEE

DEMANDE D'ENGAGEMENT**HORS TROPHÉE MX 2025**

N° SOUHAITE

PARTICIPANT

NOM	_____	Licence 2024/2025 N°	_____
Prénom	_____	CASM N°	_____
Date naissance	_____	Test pilotage	_____
Adresse	_____	Club	_____
	_____	Moto Marque	_____
Tél. fixe	_____	Type	_____
Portable	_____	Cylindrée	_____
Mail	_____	N° Préfecture	_____

ÉPREUVE

LIEU _____ DATE _____ Organisateur _____

Catégorie souhaitée :

Educ moto	125cc Juniors	Prestige Féminine	Solo A	Solo B	Solo C/D	Quad
-----------	---------------	-------------------	--------	--------	----------	------

Fait à _____ le _____ Signature pilote

AUTORISATION PARENTALE (obligatoire pour les pilotes mineurs)

Je soussigné _____ père, mère, tuteur*

Responsable du pilote _____

l'autorise à participer à l'épreuve motocycliste désignée ci-dessus.

Fait à _____ le _____ Signature des parents

*

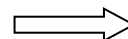
Rayer les mentions inutiles

Compléter toutes les rubriques et adresser cette demande 15 jours au plus tard avant l'épreuve ainsi que le chèque de caution et une enveloppe timbrée à votre adresse au RESPONSABLE DU CLUB ORGANISATEUR



Réservé à l'Organisateur

NOM	_____	Moto Marque	_____
Prénom	_____	Type	_____ Cylindrée _____
Vous êtes inscrit pour l'épreuve du _____.			
Catégorie	_____		



N°



FICHE INSCRIPTION DES OFFICIELS UFOLEP – COMMISSAIRES DE PISTE

Nom :

Prénom :

N° de Licence UFOLEP :

Numéro de téléphone :

Mail :

Personne à mobilité réduite : OUI NON
(pour faciliter vos déplacements sur les courses)

Souhaitez-vous que nous mettions à votre disposition :

- ☐ Une chasuble orange : OUI NON
- ☐ Un lot de drapeau : OUI NON

Souhaitez-vous effectuer une demande de « DONS aux Œuvres » pour valoriser vos indemnités kilométriques dans le cadre de vos missions de bénévoles ?

OUI NON

DATES	COURSES	CONTACTS CLUBS	PRESENCE SUR ½ JOURNEE	PRESENCE SUR LA JOURNEE ENTIERE
08/05/25 14/09/25	LA BRIONNE (23)	Alexandre GIVERNAUD 07 80 01 92 97		
22/06/25	PRISSAC (36)	Baptiste RENAUD 06 50 01 89 28		
06/07/25	VAREILLES (23)	Eliane CERBELAUD 06 76 30 39 05		
27/07/25	BETHENET (36)	Nicolas CHAUVEAU 06 30 63 58 27		
10/08/25	CROZANT (23)	Pauline PAQUIGNON 06 58 34 17 61		
28/09/25	LES TOURNEIX (36)	Matthieu MORIZOT 06 33 00 63 91		
19/10/25	St PRIEST THAURION (87)	Guillaume DENIS 06 32 62 54 46		

Formulaire à retourner à l'UFOLEP 23 – 12 rue de Londres 23000 Guéret ou par mail à
secretariat.ufolep23@orange.fr

La CREUSE
le Département

ufolep
TOUS LES SPORTS **AUTREMENT**